



ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Avis public est par la présente donné :

QUE le conseil de la municipalité de Grande-Vallée a adopté, en séance extraordinaire le 11 juin 2026,

- **le premier projet de règlement numéro 2006-08- :**
 - Modifiant le règlement de zonage 2006-08, le règlement relatif à la gestion des règlements d'urbanisme 2006-05 et le règlement de construction 2006-06 afin d'encadrer les conteneurs maritimes »
-

QU'une séance de consultation se tiendra le **lundi 29 juin 2026 à 19 h 00** au centre Clairence-Minville, au 3, St-François-Xavier Est, Grande-Vallée;

QU'au cours de cette assemblée publique, le maire ou un membre du conseil désigné par lui, expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet;

QUE ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

QUE ce projet de règlement peut être consulté sur le site web de la municipalité au www.grande-vallee.ca/municipalité/règlement ou à l'hôtel de ville, aux heures normales de bureau.

Donné à Grande-Vallée, ce 17^e jour de juin 2026



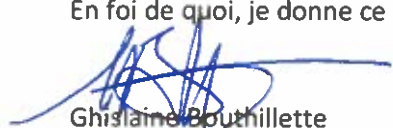
Ghislaine Bouthillette

Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Grande-Vallée, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément à la Loi, le 17 juin 2026.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 17^e jour de juin 2026.



Ghislaine Bouthillette

Directrice générale et Greffière-trésorière